

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2023/60**

L'an deux mil vingt-trois, le 11 décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/12/2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 12

Etaient présents : MMES Joëlle FAUCONNET, Angélique THELIOL, Patricia ANGELINI, Sandra TERRACOL, Fanny LAPORTE-CADILLON

MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAC Jérôme, DUGUET Pierre, GAUTHIER Christian, Pascal LESOUPLE, M Jérôme CANDORET, David CHASSAGNE

Etaient absents et excusés : Mme Christelle BAUMET, M Régis GUYONNET,

Secrétaire de séance : Mme Joëlle FAUCONNET

Objet : DETR 2024 : RENFORCEMENT DE VOIES COMMUNALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le règlement de la Dotation d'Equipement de Territoires Ruraux prévoit au titre de la rubrique 1« Voirie » un accompagnement financier de 40% pour les travaux de renforcement de voirie.

Suite aux réflexions menées par les membres de la commission travaux, il propose au Conseil Municipal de déposer un dossier pour le renforcement des voies situées dans les intérieurs de village suivant :

- Le Masrivet/ Le Petit Blessac
- Le Masrivet / Etang du Masrivet
- La Ribière Jalade
- Le Mont de Sardent
- Villejaleix
- La Cheminade

Le plan de financement prévisionnel de l'ensemble des opérations est le suivant :

Plan de financement prévisionnel Voirie 2024

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX DE VOIRIE HT	100 400,21 €	DETR 40%	40 160,08 €
		AUTOFINANCEMENT HT	60 240,13 €
TOTAL HT	100 400,21€	TOTAL HT	100400,21€
TVA	20 080,04 €	AUTOFINANCEMENT TTC	80 320,17 €
TOTAL TTC	120 480,25 €	TOTAL TTC	120 480,25 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide le plan de financement prévisionnel pour les travaux de renforcement de voies prés-citées.
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de DETR 2024 pour ce dossier,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents.

Fait et délibéré en Mairie
Pour copie conforme
En Mairie, le 11/12/2023
Publié, le 15/12/2023
Transmis, le 14/12/2023
Certifié exécutoire
Le Maire, Thierry GAILLARD



Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
Publié le
ID : 023-212316806-20231211-2023601-DE

La secrétaire de séance, Joëlle FAUCONNET